La transition énergétique dans les Préalpes d'Azur

Enjeux, objectifs et leviers d'actions

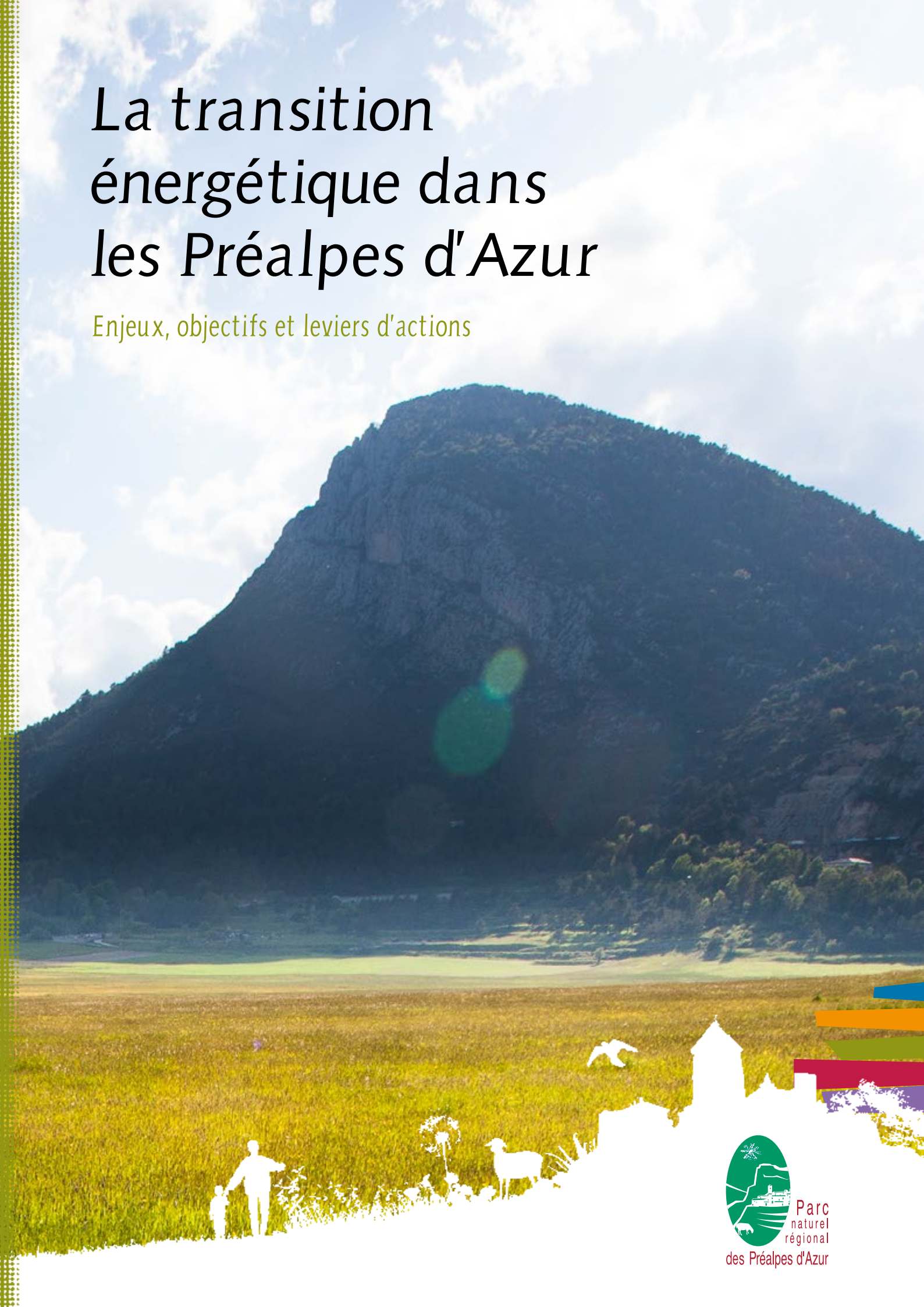

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Le mot du président

Limiter l'impact des sociétés humaines sur le dérèglement climatique, anticiper la pénurie des énergies fossiles, reconquérir la qualité de l'air… on sait qu'il faut agir.

La transition énergétique porte en son nom le défi actuel de la société : se mettre en route vers… mais vers quoi : quelle ambition, comment, à quelle vitesse, par quels moyens ?

Existe-t-il un scénario parfait ? Et quand bien même un scénario emporterait l'unanimité, peut-il être mis en œuvre du jour au lendemain en faisant fi de deux siècles de développement, d'innovations intégrées au cœur du quotidien de tout un chacun… ?

La législation nationale et les cadres régionaux laissent aux collectivités locales le choix des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs assignés. À l'intersection de quatre intercommunalités, le Parc naturel régional a proposé en 2017 un zoom sur la situation des Préalpes d'Azur, territoire à dominante rurale. L'objectif était d'analyser les enjeux sur le plan énergétique et fixer des objectifs réalistes à horizon 2030, tout en proposant aux acteurs compétents de prioriser les actions pertinentes.

J'en retire deux lignes fortes :

- le kilowatt-heure* le moins impactant et le moins cher, c'est celui qu'on ne consomme pas. La priorité est donc aux économies ;
- l'intérêt pour un territoire (citoyens, acteurs économiques et collectivités) de participer à la relocalisation de sa production d'énergie, et d'en tirer des revenus pour financer la transition de demain.

Éric Mèle

Président du Parc,
Maire de Gourdon

*Le kilowatt-heure (kWh) est l'unité traditionnelle de mesure de l'énergie électrique. Il correspond au fonctionnement d'une puissance de 1 kW pendant 1 heure.

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, c'est à la fois un territoire et un label, mais aussi un outil pour l'ensemble des acteurs et partenaires qui y interviennent.

C'est aussi une collectivité territoriale : le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est constitué par les signataires de sa charte qui veillent et participent à sa mise en œuvre.

Dans ce document, on parlera :

- Des Préalpes d'Azur pour évoquer le territoire et les acteurs qui le constituent
- Du Parc pour parler du Syndicat mixte

Contexte national et au-delà p.3
Des constats pour notre territoire p.4
Le Parc soucieux de l'aménagement durable de son territoire p.6
Les quatre engagements du Parc des Préalpes d'Azur p.7
Les pistes d'actions
Réduire les consommations énergétiques p.8
La mobilité électrique et le bois-énergie p.9
Énergies renouvelables locales p.10

Date de parution — Décembre 2019

Crédits photo — Couverture : David Tatin, p.1, 2, 4, 9, 10 : PNRPA, p.3, 8, 9 : Pierre Richaud, p.6, 7, 10, 11 : Sébastien Arrighi, p.7 : Joris Masafont, p.8 : Laurent Bouvin, Florent Dubreuil, A. Salomone

Conception graphique — VOID · agencevoid.fr

Contexte national et au-delà

Ségolène Royal lors de la lecture du projet de loi de transition énergétique

Notre système actuel de production d'énergie et nos habitudes de consommation ne sont plus adaptés. En effet, les sources historiques d'énergie sont en majorité issues des énergies fossiles et/ou non renouvelables. Elles produisent des gaz à effets de serre en quantité trop importante et sont à l'origine du réchauffement climatique.

Contexte stratégique

La transition énergétique comprend l'ensemble des solutions permettant de produire et consommer mieux l'énergie tout en réduisant nos impacts environnements globaux. Elle implique la transformation du système de production énergétique français vers **des solutions renouvelables et décarbonées.** Elle doit être associée à la réduction de nos consommations en passant par une **modification de nos habitudes et comportements**, ainsi qu'une meilleure efficacité de nos systèmes.

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015) vise à préparer l'après-pétrole, à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs liés à la protection de l'environnement. Elle donne un cadre à **l'action conjointe** des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État et fixe des objectifs à moyen et long terme, vers lesquels l'action de chacun doit converger.

Cette loi s'inscrit dans la lignée des engagements européens :

- le « Paquet énergie-climat 2020 » fixant des objectifs à 2020, 2030, 2050 ;
- la COP, c'est-à-dire la Conférence des parties à la convention de l'ONU sur le climat, notamment les accords de Paris validés lors de la COP21 en 2015.

Les objectifs de la loi d'ici à 2030 sont les suivants :

Réduire de **40%** les émissions de gaz à effet de serre

Diminuer de **20%** la consommation totale d'énergie

PUIS **75%** en 2050

Porter à **32%** la part des énergies renouvelables au sein du mix énergétique

Les Plans climat-air-énergie territoriaux

Ces documents locaux déclinent les objectifs nationaux suite à un diagnostic territorial précis et un plan d'actions spécifique aux enjeux du territoire engagé. Ainsi, les Préalpes d'Azur sont concernées par les outils de planification suivants :

Le Plan climat-air-énergie territorial de la Métropole Nice Côte d'Azur

Approuvé en 2019, il dégage des priorités d'actions parmi les orientations ci-dessous (qui feront l'objet d'un suivi-évaluation) :

- réduire la part modale du véhicule thermique en restructurant les réseaux de tramway et bus, et en développant des modes de **déplacement doux** ;
- développer les énergies renouvelables, notamment en créant des réseaux de chaleur grâce à **la géothermie et la thalassothermie** ;
- améliorer le **traitement des déchets** ;
- améliorer la **performance énergétique** des bâtiments existants.

Le Plan climat-air-énergie territorial ouest 06

Depuis 2014, les Communautés d'agglomération du Pays de Grasse, Sophia-Antipolis, Cannes-Pays de Lérins, ainsi que les communes de Cannes, Grasse et Antibes se sont engagées dans un plan commun, qui s'appuie sur 2 axes :

- l'atténuation : réduire **les émissions de gaz à effet de serre** du territoire par des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, mais aussi par le développement d'énergies renouvelables ;
- l'adaptation : identifier **les vulnérabilités locales** dues au changement climatique et développer un scénario d'adaptation.

Un Plan climat-air-énergie

est également en cours d'élaboration sur la Communauté de communes des Alpes d'Azur.

Des constats pour notre territoire

La production d'énergies renouvelables dans les Préalpes d'Azur

La consommation annuelle pour le périmètre du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur s'établit à 1 130 GWh d'énergie en moyenne.
Le **mix énergétique** (ou bouquet énergétique) désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées pour les besoins énergétiques d'un territoire. Il nous permet de voir quelle est la part des besoins couverte par les énergies renouvelables.
Au sein du mix énergétique des Préalpes d'Azur, les énergies renouvelables représentent 162 GWh, soit 14% de la consommation énergétique.

Répartition de la production d'énergie renouvelable

Éolien	0 GWh	0 %
Photovoltaïque	4 GWh	2,5 %
Hydroélectricité	96 GWh	58,5 %
Valorisation électrique des déchets	0 GWh	0 %
Cogénération issue de méthanisation	0 GWh	0 %
Bois énergie	59 GWh	36 %
Solaire thermique	1 GWh	0,5 %
Pompe à Chaleur	2 GWh	1,5 %

La facture énergétique

La différence entre la consommation d'énergie et la production d'énergie sur un territoire donné est appelée la **facture énergétique**.

Chaque année dans les Préalpes d'Azur, 112 millions d'euros sont déboursés pour financer des importations d'énergie (électricité, gaz, pétrole), tandis que 27 millions d'euros financent de la chaleur ou de l'électricité renouvelables, principalement issue de l'hydroélectricité.

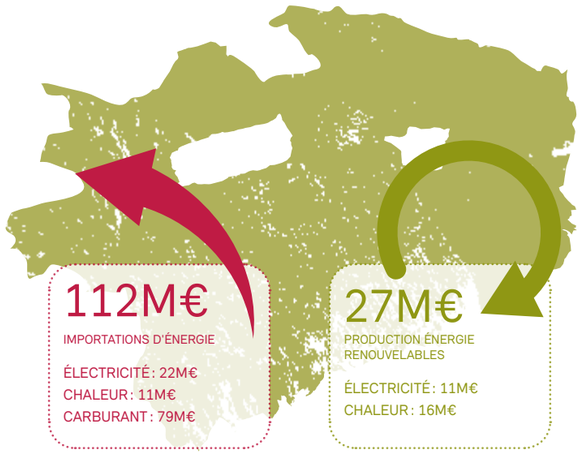

Qu'en est-il pour les foyers ?

En 2010, dans les Préalpes d'Azur, la consommation annuelle moyenne d'un ménage était de 1 730 € pour l'énergie et 1 500 € pour le carburant. Au regard du revenu moyen des foyers, ces montants dépassent ainsi le seuil admis en France pour définir la précarité énergétique (égal à 10% du revenu disponible consacré à l'énergie du logement).

Cela traduit une forte vulnérabilité des ménages des Préalpes d'Azur. Approuvé en 2013, le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) estimait que si rien ne changeait en matière de transition énergétique, 40 % des ménages seraient en vulnérabilité énergétique en 2020. En respectant les ambitions de ce Schéma pour 2020, au mieux ce taux serait maintenu en dessous de 30 %, mais l'accroissement de la précarité liée à l'énergie ne pourrait pas être évité.

Les données présentées sur cette double page sont issues du **Schéma régional climat-air-énergie** (SRCAE) de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles ont été calculées à partir de la base de données Energ'air 2010.

Les objectifs État-Région de ce schéma validés en juin 2013 sont les suivants :
- couverture des besoins par les énergies renouvelables de 20 % en 2020 puis 30 % en 2030 (contre 9 % en 2007) ;
- incitation à la mobilisation des potentiels éolien, photovoltaïque sur toitures et au sol, développement de chaufferies bois, et dans une moindre mesure, à la production décentralisée de chaleur.

La relocalisation de la production d'énergie

En développant la production d'énergie au plus près des besoins des habitants, plutôt que de l'importer, le montant de la facture énergétique baisse considérablement. Cet argent est ainsi réinjecté dans le territoire : sous forme d'emplois, de location du foncier, de taxes versées aux communes et intercommunalités, etc.

Pour ne citer que quelques exemples, selon l'étude d'impact menée en 2015 pour la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte :
- la rénovation annuelle de 500 000 logements permet la création ou le maintien de 75 000 emplois directs et indirects ;
- le secteur des énergies renouvelables devrait créer près de 125 000 emplois d'ici 2020 (principalement pour l'installation et la maintenance liée aux panneaux solaires solaire et à l'éolien).

Selon différentes sources, 1 million d'euros investis dans la rénovation énergétique permettrait la création de 10 à 15 emplois directs. La même somme investie dans le secteur du photovoltaïque en générerait entre 6 et 7. Ainsi la transition énergétique contribue à **redynamiser l'économie locale**. Elle n'est donc pas à appréhender comme une dépense mais comme un **investissement** rentable et durable.

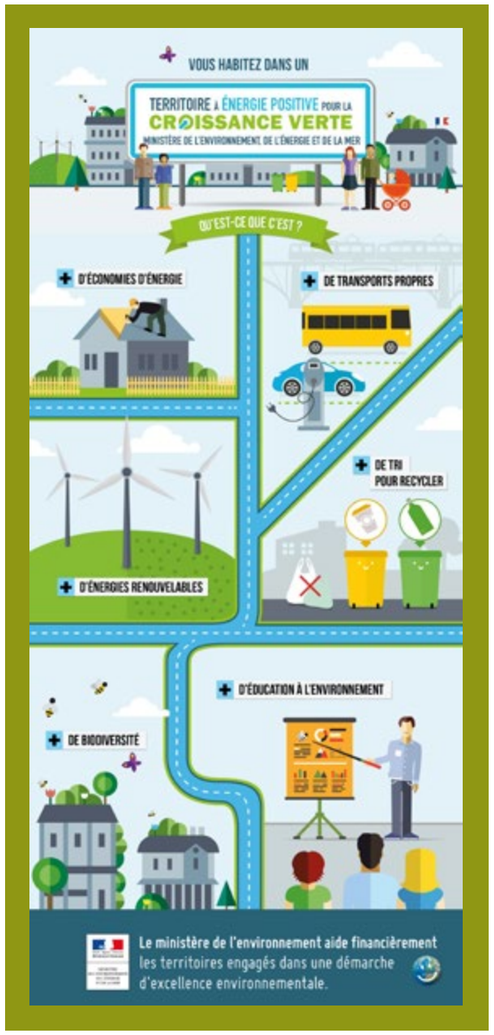

Le canal de la Siagne, Saint-Cezaire sur Siagne

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

En 2014, le Ministère en charge de l'énergie a lancé le programme TEPCV pour accompagner financièrement des territoires dans l'atteinte de l'équilibre local entre la consommation et la production d'énergie. Fin 2016, la Communauté de communes Alpes d'Azur et le Parc des Préalpes d'Azur sont devenus co-lauréats. Cette **reconnaissance** récompense le travail fourni depuis plusieurs années en termes de sensibilisation du public et d'accompagnement des communes.
Ce programme est donc venu appuyer les ambitions de la Charte du Parc, ainsi que sa stratégie énergétique. En effet, ces deux structures, grâce à leur action commune, ont obtenu un financement de près d'un million d'euros, dont **420 000 euros pour les Préalpes d'Azur**. Cet argent a permis aux communes adhérentes de réaliser des investissements, entre 2016 et 2017, pour des achats et des travaux concernant la mobilité électrique, la rénovation du patrimoine bâti et l'éclairage public.

Le Parc soucieux de l'aménagement durable de son territoire

La charte du Parc

Afin de répondre aux enjeux que revêt l'aménagement durable de son territoire, le Parc naturel régional a établi de grands principes fondateurs au sein de sa charte. Comme son nom l'indique, la charte d'un Parc naturel régional fixe les règles d'une organisation afin d'atteindre des objectifs.

Ce document est constitué d'orientations stratégiques, chacune déclinée en mesures concrètes. Elles forment ainsi un ensemble de préconisations approuvées et signées par une **communauté d'acteurs publics** locaux : Région, Département, intercommunalités, communes. Ainsi, cette charte repose sur l'investissement de tout un chacun, à plus d'un titre !

La charte du Parc a été rédigée dans l'objectif de promouvoir et mettre en œuvre un développement économique à la fois harmonieux et durable, fondé sur la préservation de l'environnement et les paysages.

Dans cette optique, la question de l'énergie est traitée dans quatre grands articles de la charte du Parc.

① **Développer une gestion forestière concertée valorisant le potentiel de la filière bois.** Ressource incontournable des Préalpes d'Azur, la forêt couvre plus de deux-tiers de sa superficie.

② **Miser sur les ressources locales, la qualité et l'exemplarité environnementale des entreprises.** En ce sens, les acteurs économiques s'engagent dans la dynamique globale à travers des labels et des reconnaissances environnementales.

③ **Rechercher la sobriété énergétique et valoriser localement les énergies renouvelables compatibles avec les enjeux patrimoniaux.**

④ **Expérimenter une politique de déplacement exemplaire en milieu montagnard reculé.** L'enjeu principal est donc de réduire les nécessités de déplacement et de rechercher à développer la multimodalité et les déplacements alternatifs.

Ambition 2030 : l'autonomie énergétique pour l'électricité et la chaleur

Le Parc a lancé en 2016 une réflexion autour de la transition énergétique, des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables. Les forêts, rivières, espaces agricoles et plaines ensoleillées sont des ressources présentes dans les Préalpes d'Azur ; elles représentent un **véritable réservoir énergétique**. Ce potentiel peut et doit être transformé en énergie, tout en respectant l'environnement, les paysages, le patrimoine et en optimisant les retombées économiques locales.

Au regard du mix énergétique actuel et du profil de consommation du territoire, l'objectif réaliste fixé est d'atteindre l'autonomie énergétique en électricité et en chaleur à l'horizon 2030. Cela signifie que le territoire des Préalpes d'Azur sera **auto-suffisant** en produisant localement suffisamment d'électricité et de chaleur pour couvrir l'ensemble de ses besoins grâce aux énergies renouvelables.

Quant à la **mobilité**, elle repose majoritairement sur les **énergies fossiles** et son poids sur le bilan énergétique des Préalpes d'Azur est conséquent. Toutefois, en raison de sa complexité et des réalités géographiques du territoire, il n'était pas réaliste d'intégrer cet axe dans l'objectif d'autonomie à 2030. La thématique n'est tout de même pas abandonnée et des actions pertinentes pourront être entreprises.

Objectif : 100% des besoins couverts par par une production locale en 2030

Les quatre engagements du Parc des Préalpes d'Azur

La stratégie énergétique du Parc, votée en 2017, s'articule autour de quatre engagements :

① Faire de la sobriété énergétique un préalable incontournable avant le développement des énergies renouvelables.
La logique de la transition énergétique est de réduire en priorité les consommations et les besoins avant de penser à des systèmes de production durable. L'ambition d'autonomie des Préalpes d'Azur suit cette même logique. Le but n'est pas de couvrir une consommation énergétique inchangée ou en croissance par les énergies renouvelables.
Il est donc nécessaire dans un premier temps de réduire la consommation énergétique du territoire. Tous les consommateurs sont concernés : les particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

② Être un territoire précurseur et expérimentateur pour l'intégration paysagère des énergies renouvelables.
La richesse naturelle et patrimoniale des Préalpes d'Azur est unique et doit être préservée. Le développement des énergies renouvelables doit donc être pensé en cohérence avec l'objectif de préservation des paysages, mais aussi dans un esprit de conservation de l'identité du patrimoine bâti. À ce titre, le Parc soutient et encourage les projets expérimentaux à forte valeur ajoutée. Dans cette logique, différents types d'énergie renouvelables ont été discutés : certaines sont jugés prioritaires, alors que d'autres sont à éviter. C'est le cas de l'éolien : en raison de son fort impact paysager et de sa faible rentabilité potentielle sur le territoire, cette technologie a été jugée comme non souhaitable pour les Préalpes d'Azur.

Projection d'intégration paysagère de panneaux photovoltaïques

③ Le développement des énergies renouvelables, un projet de territoire construit avec tous et partagé par tous.
Le Parc naturel régional propose des appels à manifestation d'intérêt, des animations et des ateliers de sensibilisation sur le thème des énergies vertes. Il s'agit de **mobiliser tous les acteurs liés à l'énergie**, de même que les citoyens, afin que leur déploiement soit fédérateur, créateur de progrès social, économique et environnemental.

④ Orienter les retombées économiques liées aux énergies renouvelables électriques vers d'autres projets de transition énergétique.
Pour que les bénéfices des projets énergétiques soient partagés localement et que les retombées économiques restent sur le territoire, les projets présentant une gouvernance citoyenne et partagée sont favorisés.

En effet, le Parc souhaite accompagner des projets dont **les bénéfices reviennent au territoire**, notamment grâce aux solutions suivantes :

- le Pôle Energ'éthique des Préalpes d'Azur (Pep2A) ;
- l'investissement des habitants et acteurs du territoire au sein de projets grâce au financement participatif ;
- la synergie entre différentes activités économiques : agriculture, pastoralisme, tourisme.

Réduire les consommations énergétiques

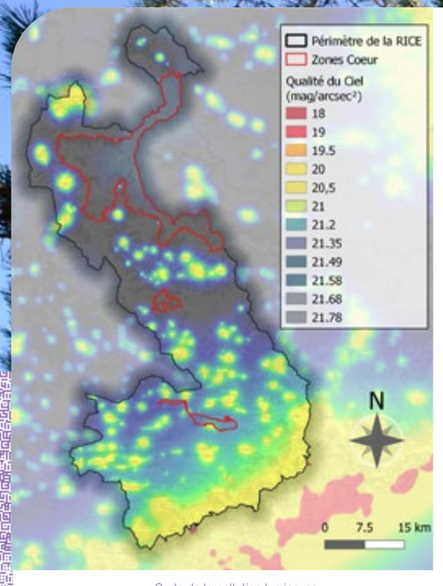

Carte de la pollution lumineuse de la réserve Alpes Azur Mercantour

L'éclairage public et la pollution lumineuse

Le label *Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)* a été décerné en décembre 2019 au territoire *Alpes Azur Mercantour*. Cette appellation comprend le Parc des Préalpes d'Azur, la Communauté de communes Alpes d'Azur et le Parc national du Mercantour. Elle récompense **une qualité de ciel nocturne exceptionnelle** et engage les territoires à mener des actions de réduction de la pollution lumineuse pour la préserver. En obtenant ce label d'exception, le territoire devient reconnu à l'international, tant par la qualité de son patrimoine naturel que par l'ambition de ses collectivités. Ce projet de territoire permet de travailler sur des enjeux croisés : la protection de la biodiversité, la préservation des nuits étoilées, le développement de l'astro-tourisme, la réduction des consommations énergétiques et la reconquête d'une qualité de vie.
En complémentarité de cette démarche, sept communes des Préalpes d'Azur ont déjà été récompensées par le label *Villes et villages étoilés*, délivré par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) : Cipières, Revest-les-Roches, Spéracèdes, Briançonnet, Gourdon, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Jeannet.

Ce contexte favorise la rénovation de l'éclairage public et son extinction nocturne, sources non négligeables d'économie d'énergie. Ainsi, **Spéracèdes** a lancé en 2016 une rénovation exemplaire de son éclairage public : 207 points lumineux ont été changés pour de la technologie LED à la couleur ambrée, moins néfaste pour la biodiversité (chauves-souris, papillons, hydromantes...). La commune a par ailleurs mis en place l'extinction nocturne sur l'ensemble du village.

JUSQU'À

50%

de la facture énergétique d'une petite commune peut être lié à l'éclairage public

Le village d'Aiglun sous les étoiles

Le petit rhinolophe, une chauve-souris impactée par la pollution lumineuse

L'hydromante de Strinati, un amphibien particulièrement impacté par la pollution lumineuse

La rénovation énergétique de l'habitat

Le principal axe de travail consiste à accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation. Les intercommunalités peuvent renseigner les habitants sur les types de travaux pertinents, les dispositifs d'aide existants et conseiller des prestataires agréés à la rénovation.

L'Espace info énergie du Pays de Grasse
Ce service gratuit vise à informer les particuliers de manière objective et indépendante sur la maîtrise de la consommation d'énergie dans l'habitat. L'Espace info énergie apporte des réponses d'ordre technique, financier et fiscal, et peut orienter vers des organismes, bureaux d'étude ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné.

Une plateforme territoriale de la rénovation énergétique est prévue dans le cadre du Plan climat-énergie-air-climat de la Métropole Nice Côte d'Azur

Un premier niveau d'information est disponible sur **le site national faire.fr**, un service public qui guide les citoyens dans leurs travaux de rénovation énergétique.

La mobilité électrique et le bois-énergie

La mobilité

La stratégie du Parc ne fixe pas de seuil pour 2030 concernant la réduction de l'usage des énergies fossiles pour les déplacements. La réalité des déplacements domicile/travail dans un territoire de moyenne montagne, ainsi que la dépendance à la voiture, combinés à une faible densité de population, constituent de réels freins au développement des transports collectifs.

Des actions peuvent néanmoins être entreprises ; la plus efficiente serait la **relocalisation d'emplois** sur le territoire. En parallèle, la stratégie à développer est de promouvoir les modes de **transports alternatifs** à la voiture individuelle : co-voiturage, vélo, marche, ainsi que le développement des véhicules électriques.

Grâce au programme à l'obtention du label TEPCV porté le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de communes des Alpes d'Azur, le Parc ainsi que **huit communes ont été subventionnés pour équiper leurs services de véhicules électriques** : Ascros, Gourdon, Grasse, Gréolières, Le Bar-sur-Loup, Roquestéron, Pierrefeu, Tourrettes-sur-Loup. Quinze véhicules électriques ont ainsi été financés. La station Gréolières-Audibergue a également pu se doter d'une vingtaine de vélos à assistance électrique.
En parallèle, le pôle métropolitain Cap Azur (composé des Communautés d'agglomération Cannes Lérins, du Pays de Grasse, Sophia Antipolis et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur) a équipé le territoire d'une centaine de bornes de recharges électriques sur plus de 40 communes, permettant ainsi aux villageois de se lancer plus facilement dans l'achat d'un véhicule électrique.

Le bois énergie

Le territoire est recouvert à 70 % par une forêt qui ne cesse de s'accroître depuis le déclin du pastoralisme dans les Préalpes d'Azur. Cela représente une surface de 70 000 hectares qu'il est possible de mieux exploiter, notamment comme une source d'énergie renouvelable. Par ailleurs, **une sylviculture durable et raisonnée** permet d'adapter les essences forestières au changement climatique, et contribue également à la prévention des risques d'incendie.

Bois-Énergie à Pierrefeu

Afin d'améliorer le confort des bâtiments communaux tout en s'engageant dans la transition énergétique, la commune de Pierrefeu s'est lancée dans des travaux de rénovation.

Dans un premier temps, le bâtiment de l'école ainsi que le toit de la Mairie ont été isolés. Ensuite, les chaudières au propane alimentant les bâtiments municipaux ont été remplacées par une chaudière à bûches et un réseau de chaleur, ce qui permet de valoriser des bûches de pin sylvestre local.

Il s'agit là d'une belle illustration d'un projet intégrant les aspects de circuit-court, de transition énergétique, d'entretien de nos forêts et de création d'emplois (deux postes : éco-bucheron, conducteur de la chaufferie).

70%

des Préalpes d'Azur couverts par la forêt

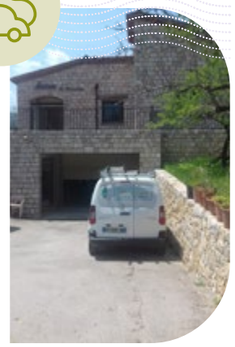

LES PISTES D'ACTIONS

Énergies renouvelables locales

En fonction des enjeux, du potentiel énergétique et des impacts environnementaux, et des spécificités des Préalpes d'Azur, **les différents types d'énergies renouvelables ont été classées comme suit :**

ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES À PRIVILÉGIER

- Photovoltaïque en toiture en respectant l'architecture des villages
- Photovoltaïque au sol répondant aux caractéristiques exprimées dans la délibération du Parc (2016), à proximité du futur poste-source (échéance 2021)
- Photovoltaïque au sol pour de petites surfaces orientées vers l'agrivoltaisme

ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES NON-PRIVILÉGIÉES

- Éolien : fort impact visuel jugé négatif et potentiel technique trop faible
- Hydroélectricité : potentiel déjà fortement équipé, peu de marges de progression
- Biogaz : ressource et gisement trop faible et trop saisonnier pour être exploité*

ÉNERGIES RENOUVELABLES CHALEUR PRIVILÉGIÉES

- Solaire thermique
- Bois-énergie

ÉNERGIES RENOUVELABLES CHALEUR NON-PRIVILÉGIÉES

- Biogaz : ressource et gisement trop faible et trop saisonnier pour être exploité*

PEP2A, c'est :

- 87 coopérateurs
- 31500 kw/an
- 190 m² de panneaux

Première installation de panneaux photovoltaïque en toiture par Pep2A

Centrale solaire citoyenne

Le Pôle Energ'éthique des Préalpes d'Azur (Pep2A) est une Société coopérative d'intérêt collectif créée en 2015. Son objectif est de développer les énergies renouvelables par et pour les habitants des Préalpes d'Azur. Ainsi **les bénéfices de ce développement seront réinjectés sur le territoire aux coopérateurs et actionnaires locaux.**

Pour cela, Pep2A réunit des fonds auprès des habitants, collectivités locales, associations et entreprises, afin de financer des installations de production d'énergies renouvelables dans le respect du territoire et de ses habitants. Ce financement doit également assurer aux participants un retour sur investissement à terme.

À ce jour, les 87 coopérateurs ont financé une installation collective de 190m² de panneaux solaires en toiture à Saint-Auban qui produisent chaque année 31 500 kWh, soit l'équivalent des consommations de 13 foyers. Actuellement, PEP2A se focalise sur l'énergie photovoltaïque mais a pour objectif dans un futur proche de développer d'autres énergies renouvelables (biomasse, géothermie, bois énergie etc...).

* semble vouloir être étudié en 2019 à l'échelle de certaines exploitations et/ou en lien avec les agglomérations, mais le transport est alors un frein à lever

Paysages en transition

Le Parc des Préalpes d'Azur va prochainement accueillir sur son territoire un poste source. Ce poste de transformation est un élément essentiel de la structuration du réseau électrique. Afin de pallier un manque, la commune de Valderoure a été désignée pour recevoir cet équipement. Ainsi, un contexte favorable se précise pour le raccordement de grands projets d'énergie renouvelables jusqu'à 15 kilomètres aux alentours. Toutefois, plutôt que de considérer l'arrivée de grands projets d'énergies renouvelables, en particulier photovoltaïques, comme une menace, le Parc a choisi de s'interroger sur les opportunités liées à ces projets. En effet, ces installations peuvent contribuer à atteindre l'objectif d'autonomie d'ici 2030 et être une source de revenus pour le territoire et ses habitants.

Ainsi, le Parc veillera à **soutenir en priorité le développement de la filière photovoltaïque sur site artificialisé** (parking, toiture, bâtiments agricoles, serres...) avant de donner un avis favorable au projet de centrale au sol.

Le croisement de ces enjeux ainsi que la réflexion sur les paysages d'hier et de demain sont au cœur du travail et de l'étude menés par le Parc entre 2016 et 2018. Il s'agissait de proposer une approche concertée d'aménagement du territoire et de **définir les conditions optimales d'intégration des systèmes énergétiques solaires dans le paysage** tout en les croisant avec d'autres enjeux. Un document de réflexion intitulé *Énergies Renouvelables : quels paysages en transition dans les Préalpes d'Azur* a ainsi été publié.

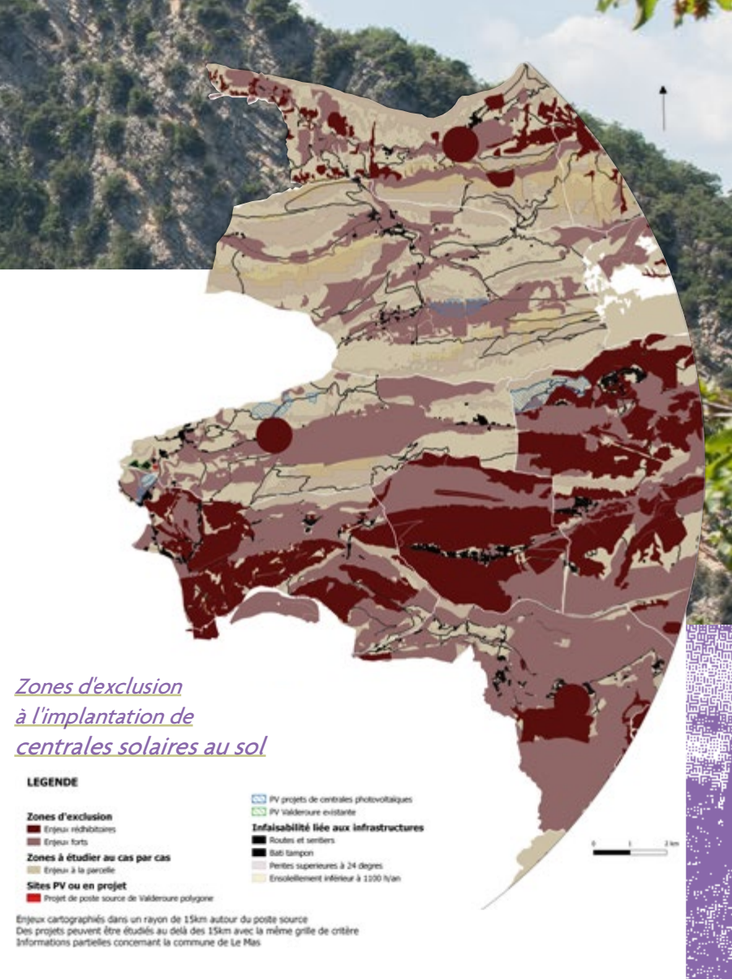

Zones d'exclusion à l'implantation de centrales solaires au sol

Dans la continuité de cette approche, une méthodologie a été proposée en 2018 afin de croiser les patrimoines à protéger (biodiversité, espaces protégés, paysages, agriculture, forêt, patrimoine bâti) avec les réalités et les besoins liés au développement des centrales photovoltaïques. L'objectif est que cette vision et méthodologie soient partagées par l'ensemble des acteurs concernés pour une localisation pertinente des centrales au sol.

PNR-PREALPESDAZUR.INSUNWETRUST.SOLAR

In Sun we trust®

Le développement des énergies renouvelables devant se faire en priorité sur les espaces déjà anthropisés, afin de préserver l'agriculture et l'environnement, les toitures constituent un gisement important à exploiter. Le site internet In sun we trust® permet à chaque habitant d'envisager une installation solaire sur la toiture de son habitation. Cet outil facilite les démarches concernant la pose de panneaux solaires. Il permet de faire une simulation en ligne : en quelques clics, vous connaissez la puissance énergétique que vous pouvez produire, à combien s'élèvera votre nouvelle facture d'électricité... La plateforme prend également en compte les enjeux patrimoniaux ; elle vous indique si vous vous situez dans une zone où la réglementation est plus forte en raison de sites classés à proximité. Une fois ces informations obtenues, l'outil vous propose des devis gratuits auprès d'installateurs locaux certifiés par la plateforme.

Vous êtes habitant, acteur économique ou élu sur ce territoire.

Ce document vous présente le bilan énergétique à l'échelle du Parc naturel régional, les objectifs que le territoire se fixe à 2030 et les leviers possibles pour réussir cette première étape de la transition.

Engager la transition énergétique localement est l'affaire de chacun à son échelle :

- **les particuliers et professionnels** dans leurs pratiques quotidiennes et le cas échéant leurs choix d'investissement, construction/rénovation, mobilité
- **la collectivité**
  - via les choix d'aménagement du territoire à même d'accueillir et relocaliser des énergies renouvelables, d'infléchir les modalités et l'ampleur des déplacements, la gestion du patrimoine bâti ...
  - via les politiques d'incitation financière

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est un territoire de projets dont l'action est financée par la mutualisation des moyens entre 47 communes, 4 intercommunalités (Alpes d'Azur, Pays de Grasse, Sophia Antipolis, Nice Côte d'Azur), l'État, le Département et majoritairement la Région Sud. Il a pour mission de faciliter leurs objectifs communs approuvés dans une charte.

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur